

Commune de Faverney



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 30 novembre 2009 à 19H15

Présents : Mmes Laetitia BOUVRAT, Séverine DESPREZ et , Denise RIGOULOT.
Mrs Claude ANTOINE, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES, François GUEDIN, Philippe HUBACHER. François LAURENT, Patrick POIRSON, Jean-Charles REDOUTEY et Christian RONJAT.

Excusés : Amélie GARRET, Gérard BURNEY

Secrétaire : M. Daniel GEORGES

ORDRE DU JOUR

- ⇒ *Informations diverses*
- ⇒ *Délégation par affermage du service public d'eau potable: Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour délégation du service public.*
- ⇒ *Désignation commission pour recensement agriculture 2010*
- ⇒ *Occupation locaux communaux*
- ⇒ *Assiette coupes de bois 1010.*
- ⇒ *Cté de communes La Saône Jolie: Information - réflexions sur le nouveau périmètre de la cté et sur les aménagements touristiques.*
- ⇒ *Approbation du nouveau tableau de classement de voirie communale établi par la DDEA.*
- ⇒ *Indemnité de conseil du trésorier.*
- ⇒ *Questions diverses*

INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Les travaux de réfection de la rue Molière débutent ce jour et sont programmés pour 3 semaines.
- ⇒ SICTOM: A partir du 2 décembre 2009, tous les bacs à ordures ménagères non-conformes et tous les déchets disposés dans des sacs ne seront plus collectés. Des bacs normalisés sont en vente, s'adresser à la mairie ou au SICTOM du Val de Saône 54 rue du Moulin à 70170 GRATTERY.
- ⇒ Deux rapports de diagnostic accessibilité aux personnes handicapées ont été réalisés par le bureau Véritas. Ces rapports concernent la maison des associations et les écoles. Ils dressent un constat des aménagements à effectuer pour une mise aux normes de ces deux bâtiments publics.
- ⇒ Le marché de Noël aura lieu au gymnase les 4 et 5 décembre prochain. 35 exposants sont inscrits.
- ⇒ Lettre du personnel des Haras de Pompadour exprimant l'inquiétude et le malaise manifeste de la profession devant la réforme engagée par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sur la filière cheval.
- ⇒ La commande de masques pour la protection de la grippe H1-N1 est arrivée. Il ne reste qu'à souhaiter de ne pas avoir à les utiliser.

Après ces informations, M. le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour, ce qui est accepté par l'assemblée délibérante.

1. *Avenant atelier communal*
2. *Convention collège pour travaux du gymnase*
3. *Ligne de trésorerie*

AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX ATELIER COMMUNAL

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°1 au marchés du lot n°13 Electricité - Courants faibles - Chauffages ayant pour objet l'exécution de prestations supplémentaires dans la réalisation du nouvel atelier communal soit:

| | HT | TVA 19,6 % | TTC |
|------------------------------|-----------|------------|-----------|
| Montant HT du marché initial | 20 787,50 | 4 074,35 | 24 861,85 |
| Montant de l'avenant n°1 HT | 1498,60 | 293,73 | 1792,33 |
| Montant du nouveau marché HT | 22 286,10 | 4 368,08 | 26 654,18 |

DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

M. le Maire rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, le Maire, François LAURENT, président cette commission.

Une seule liste a été déposée dans les conditions fixées par la délibération du 9 novembre 2009.

Sont donc élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante:

| <u>Liste unique</u> | | | | | |
|----------------------------|---------|-----|-----------------------|---------|------|
| TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
| M. GEORGES Daniel | 12 voix | Elu | M. ANTOINE Claude | 12 voix | Elu |
| M. RONJAT Christian | 12 voix | Elu | M. DUBOIS Thierry | 12 voix | Elu |
| M. BURNEY Gérard | 12 voix | Elu | Mlle BOUVRAT Laetitia | 12 voix | Elue |

DESIGNATION COMMISSION POUR RECENSEMENT AGRICOLE 2010.

Le recensement de l'agriculture se déroulera sur le terrain du 1er septembre 2010 au 30 avril 2011. A cet effet, le Maire doit désigner, de façon unipersonnelle les personnes composant la Commission Consultative Communale.

Sont désignés pour siéger à cette commission: Mrs. Claude REDOUTEY, Daniel GEORGES et Patrick POIRSON.

OCCUPATION LOCAUX COMMUNAUX

M. le Maire fait un bref historique de la salle Saint-Pierre, propriété de la commune. Après de longues tractations, la commune a réussi à récupérer la salle Saint-Pierre, intégrée par erreur à la propriété de l'abbaye lorsque celle-ci a été vendue par l'association diocésaine. A l'occasion de la commémoration du miracle de la Sainte Hostie en 2008, la commune a engagé des travaux de restauration de cette salle afin d'en faire un lieu d'expositions et d'animations culturelles.

Le conseil municipal réaffirme le principe d'utilisation de cette salle pour des activités associatives, aussi bien culturelles que culturelles, après signature d'une convention, comme pour toutes salles municipales. A cet effet, il mandate M. le Maire pour une rencontre avec M. l'Abbé DARTEVELLE afin de trouver une solution satisfaisante pour tous les utilisateurs.

BOIS COMMUNAL. ASSIETTE DE COUPES 2010

Après présentation des assiettes de coupe de l'année 2010 par François GUEDIN, adjoint responsable de la commission bois , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A – Approuve l'assiette de coupes de l'exercice 2010 dans les parcelles de la forêt communale n° 5, 15, 35, 49R, 51 et 52.

B – Décide :

- 1) de vendre sur pied et par les soins de l'O.N.F. en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 5, 49R, 51 et 52.
- 2) de partager, non façonné aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n° 5, 15, 35, 49R, 51 et 52 et en demande pour cela la délivrance.

C – Fixe les conditions et critères pour les produits vendus

D – Fixe les conditions d'exploitation pour l'affouage délivré non façonné sous la responsabilité des trois garants désignés ci-dessous:

1er garant : François GUEDIN.

2e garant : Philippe HUBACHER.

3e garant : Claude ANTOINE.

APPROBATION MISE A JOUR DU CLASSEMENT VOIRIE

Daniel GEORGES, Adjoint rappelle le nouveau classement des voies communales établi par les services de la DDEA, comme suit :

- ⇒ Voies à caractère de chemin : 9 897 ml
- ⇒ Voies à caractère de rues : 11 359 ml
- ⇒ Voies à caractère de places publiques : 9 100 m²

Soit une longueur globale de 21 256 ml et une augmentation de 6 093 ml par rapport au précédent tableau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau tableau de classement.

COMMUNAUTE DE COMMUNE LA SAONE JOLIE. INFORMATIONS - REFLEXIONS SUR LE FUTUR PERIMETRE COMMUNAUTAIRE.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales voulues par l'état, avec une refonte des communautés de communes, Christian RONJAT présente à la réflexion des membres du conseil, un nouveau périmètre communautaire. Après discussions, le sujet étant d'importance, il est proposé de reporter ce sujet à une prochaine séance afin que chacun puisse exprimer une opinion plus réfléchie.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Le conseil municipal décide de verser une indemnité de conseil d'un montant total net de 73.16 euros brut à Mme PARTENSKY Dominique qui a exercé les fonctions de trésorier par intérim pendant la disponibilité de M. DEROY pour la période du 01/01/2008 au 28/02/2008.

CONVENTION SYNDICAT DU COLLEGE

M. le Maire rappelle la délibération du 09/11/2209 l'autorisant à signer une convention avec le Syndicat de Gestion du CES relative à sa participation financière pour les travaux réalisés au gymnase.

Le Maire étant Président du Syndicat et le Vice-Président n'étant pas en mesure de le suppléer pour la signature de la convention, il propose de donner délégation au 1er Adjoint, M.. Daniel GEORGES, pour signer au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire rappelle la délibération du 31/08/2009 qui l'avait autorisé à contracter un emprunt de 150 000 € à la Caisse du Crédit Agricole de Franche-Comté, d'une durée de 2 ans, destiné à financer la TVA relative aux travaux de construction de l'atelier communal.

Il s'avère que ce prêt n'est pas tout à fait adapté pour ce type de financement et que l'ouverture d'une ligne de trésorerie serait plus appropriée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération prise le 31/08/2009 et de solliciter l'ouverture d'une ligne de trésorerie au même organisme qui aura les caractéristiques suivantes:

- Montant : 150 000 €
- Durée : 1 an
- Taux variable sur index EURIBOR 3 mois+0.70% de marge.
- Frais de dossier : 50 €
- Le Maire est autorisé à finaliser cette opération avec la caisse du Crédit Agricole.

QUESTIONS DIVERSES

Des problèmes d'éclairage public sont évoqués avec en particulier, Les trous noirs de l'avenue de la Gare et la zone du bord de La Lanterne, rue de l'Abbaye .
